

Tout information

17426 y 375



MINISTRE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale des personnels,
des statuts, de l'organisation administrative
et de l'enseignement spécial

Le Directeur général

Aux Inspecteurs principaux de l'Enseignement
fondamental subventionné.

N/Réf. : 01/JA/GN/GD

Bruxelles, le 13 avril 1993

OBJET : Inspection principale de l'enseignement fondamental subventionné.
Emploi vacant. Mutation.

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que sera vacant à la date du 1er juillet 1993 l'emploi d'inspecteur principal dans le ressort de Huy.

Il peut être conféré par mutation aux membres du personnel nommés à titre définitif à la fonction d'inspecteur principal de l'enseignement fondamental.

Les inspecteurs principaux intéressés par cet emploi doivent adresser leur demande de mutation par lettre recommandée à la poste à l'adresse suivante :

Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation
Direction générale des Personnels, des Statuts, de l'Organisation administrative
et de l'Enseignement spécial
Bureau 405 - 123, rue Royale
1000 BRUXELLES.

La date limite pour l'introduction des candidatures est fixée au 23 avril 1993, le cachet de la poste faisant foi.

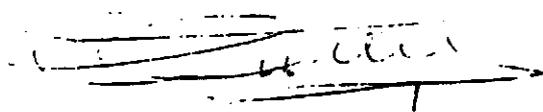
La demande de mutation sera accompagnée d'un curriculum vitae mentionnant

1. les nom et prénoms du candidat;
2. sa date de naissance (jour, mois, année);
3. son adresse complète;
4. la date de l'arrêté royal portant nomination à la fonction d'inspecteur principal;
5. le ressort auquel il est actuellement affecté.

Seront seules prises en considération, les demandes de mutation introduites dans la forme et le délai fixés ci-dessus.

A l'avance, je vous remercie.

Le Directeur général,



Georges NOEL.